

# SEANCE DU 29 JUIN 2020

Le Conseil Municipal de la commune de Sermaise, s'est réuni en session ordinaire, le vingt-neuf du mois de juin sous la présidence de Gildas Marek, convocation le 22/06/2020.

## Sont présents

Mmes Gauthier, Lehoreau, Lelièvre, Thierry  
Mrs Brossard, Choynet, Lalande, Leboucher

## Absents excuses

Mr Mabit  
Mme Leroux procuration à Mr Leboucher

## Secrétaire de séance

Mme Gauthier Angélique

## Ordre du jour

- Taux FB, et FNB 2020
- Tarifs cantine/garderie 2020/2021
- Clect CCALS
- Maine et Loire Habitat vente de logements
- Subventions 2020
- CA 2019, affectation du résultat
- BP 2020
- Questions diverses (site de la commune, Intra Muros, )

Loi n° 2020-760 du 22/06/2020 / L'article 9 de la loi modifie l'article 10 de l'ordonnance n° 2020-562, la réunion de l'organe délibérant sans public ou avec un nombre limité de personnes présentes est possible jusqu'au 30/08/2020 ou jusqu'à la fin de l'état d'urgence sanitaire si celui-ci est prolongé après cette date.

Mr Lalande apporte des modifications au compte rendu du 15/06/2020 :

- Il demande une numérotation des pages
- Il précise que la commission communale « environnement » se nomme exactement « Environnement et Urbanisme durable »

- Il précise que page 6 dans l'alinéa « mauvais état général de l'école (bâtiment) » Mr Marek, Mr Lalande et Mme Thierry, par crainte de fermeture précipitée de l'école ne souhaitent pas faire appel à une commission de sécurité dans l'immédiat. Des visites avec des professionnels du bâtiment (plombier, électricien, charpentier-couvreur, maçon) seront effectuées rapidement afin de constater et lister les défauts de sécurité pour ensuite procéder au chiffrage et à la réalisation des travaux d'urgences nécessaires à la sécurité des personnes fréquentant les bâtiments de l'école.

## TAUX FB ET FNB 2020

- Foncier Bâti 19.08%
- Foncier non bâti 35.39 %

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité des présents de voter les taux ci-dessus.

## **TARIFS CANTINE/GARDERIE 2020/2021**

### **Cantine**

Mr le Maire propose de suivre l'augmentation d'Océane de Restauration, c'est-à-dire 1.78%, pour la rentrée 2020/2021.

- Prix repas enfant 3.23 €, ce qui deviendrait 3.28 €.
- Prix repas adulte 3.53 €, ce qui deviendrait 3.59 €.
- Prix de la participation des familles qui utilisent le service du restaurant, sans prendre le repas pour des raisons médicales 0.50 €.
- Prix de la participation des familles qui utilisent le service du restaurant sans prendre le repas à titre exceptionnel 1.00 €.

Après un long débat, Mr Lalande précise qu'il a demandé à Mme Masseur, qu'elle transmette aux conseillers, toutes ces recherches, sur « manger mieux » à la cantine. Les conseillers décident de supprimer le tarif du repas adulte, puisqu'il n'y a pas de grammage différent. Un vote est réalisé pour définir s'il doit exister un tarif différent pour les enfants hors commune, ce tarif est refusé par 6 contre et 3 pour. Mr Leboucher précise que la commune perd de l'argent sur ce service, Mr le Maire lui répond comme dans toutes les communes.

Mme Gauthier précise que les parents ne peuvent venir manger à la cantine. Les élus, afin de se faire une idée sur la qualité des repas servis, s'inscriront pour manger une fois à la cantine.

Après discussion, le Conseil Municipal décide à l'unanimité des présents de fixer les prix suivants pour la rentrée 2020/2021 :

- Prix repas enfant 3.28 €
- Prix sans repas pour raison médicale 0.50 €
- Prix sans repas exceptionnel 1.00 €

### **Garderie**

Rappel des tarifs

Non imposable  $\frac{1}{2}$  heure 0.90 €     $\frac{1}{4}$  heure 0.50 €

Imposable  $\frac{1}{2}$  heure    0.92 €     $\frac{1}{4}$  heure 0.52 €

Un débat est lancé entre les conseillers pour revoir la tarification. Après discussion, la tarification ne sera pas revue, pour une seule famille mécontente.

Après discussion, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de fixer les prix suivants pour la rentrée 2020/2021 :

Non imposable  $\frac{1}{2}$  heure 0.90 €     $\frac{1}{4}$  heure 0.50 €

Imposable  $\frac{1}{2}$  heure    0.92 €     $\frac{1}{4}$  heure 0.52 €

### **CLECT CCALS**

Après lecture par Mr le Maire du rapport 2019 de la CLECT, le Conseil Municipal décide

à l'unanimité des présents de s'abstenir, sur ce vote, car ils estiment qu'ils manquent d'information. Un rendez-vous va être demandé à Mr le Président de la CCALS, pour des explications.

### **MAINE ET LOIRE HABITAT VENTE DE LOGEMENTS**

Par courrier en date du 27/01/2020, le Directeur Général de Maine-et-Loire Habitat a informé notre commune que quatre logements situés rue Baptiste Lasne (le 6, 6bis, 8 et 10) pourraient être proposés à la vente à ses occupants, ou ascendants, descendants.

Cette proposition est soumise à l'avis du Conseil Municipal, étant souligné que sur un nombre de pavillons proposés à la vente, il est constaté généralement une proportion de 15 à 20% des locataires occupants qui souhaitent devenir propriétaires, les autres familles gardant alors le statut de locataires.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Autorise Maine-et-Loire Habitat à mettre en vente les 4 logements situés rue Baptiste Lasne à Sermaise
  - 1) Dans le cadre de la vente aux occupants,
  - 2) Pour les biens vacants après libération du logement,
- Charge Maine-et-Loire Habitat d'informer le Conseil Municipal des démarches liées à la vente de ces logements.

### **SUBVENTIONS 2020**

- Caisse des Ecoles 52 x 33 = 1 716 €
- Ape 155 €

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité des présents de voter ces subventions.

La subvention pour Sarmate Chasse sera vue au prochain conseil municipal, des explications vont être demandées à Mr Rocher, sur les diverses actions de Sarmate Chasse.

### **CA 2019-COMPTES DE GESTION 2019-AFFECTATION DU**

#### **RESULTAT**

Ce sujet est reporté à la prochaine réunion de conseil municipal, car Mr Leboucher précise qu'il existe une erreur sur les reports (fonctionnement et investissement) depuis 2016 et qu'une solution doit être trouvée. Mme Garanger Riverie s'étonne et lui précise que depuis 2016, les comptes administratifs et budgets sont validés par La Chambre Régionale des Comptes, puisque l'ancien conseil municipal refusait systématiquement les votes de ces derniers, elle précise qu'elle va se renseigner auprès de la trésorerie de Seiches.

### **BUDGET PRIMITIF 2020**

Ce sujet sera reporté à la prochaine réunion du Conseil Municipal, car la commission finance se réunit le 06/07/2020.

### **QUESTIONS DIVERSES**

Site de la commune, Mr Leboucher indique qu'il serait bien que les élus fournissent une photo, à Mr Mabit, afin de compléter les diverses bulles.

Intra Muros, après avis de Mr Mabit, les conseillers acceptent d'arrêter cette adhésion.

Une page Facebook, existe maintenant pour la commune de Sermaise.

Dépose des poteaux du terrain de football semaine 28 (du 6 au 10 juillet)

Date de la prochaine réunion de conseil le lundi 20 juillet 2020 à 20h.

Devis de la Sté ADS pour l'entretien des avaloirs 582.00 € TTC, l'ensemble des conseillers est d'accord.

#### Commission communale des impôts directs

##### Titulaires

GAUTHEUR Angélique

LEHOREAU Maryvonne

LELIÈVRE Marie Elisabeth

LEROUX Chantal

MAREK Jeannine

AUGER Yannick

##### Suppléants

COLOMBEAU Virginie

PICHON Catherine

SOYER Anne Marie

AUBEUX Ismaël

BRIÈRE Mickaël

BEN SANOU Mehdi

#### PSC1

Masseau Aurélie 16/07/2019

RABEL Christelle 06/07/2018

MALET Pascale mars 2011

BLANGIS Fabrice mars 2011

Union Départementale des Sapeurs-Pompiers a précisé que la formation PSC 1 est un certificat à vie, cependant il est préconisé de suivre une formation continue de 3.5h au bout de 3 à 4 ans, afin de se remémorer les gestes. Mr Lalande propose de voir avec d'autres communes, afin de regrouper cette formation et le SST, pour Mme Masseau.

Mme Thierry propose de mettre à l'ordre du jour de la prochaine réunion, l'utilisation des toilettes de l'ancien stade, par Mr et Mme Sourice, pendant la construction de leur maison. Mr Lalande précise qu'il serait bien que le passage piéton (le long du terrain de Mr et Mme Sourice), soit matérialisé.

Mr Lalande indique qu'il existe sur la commune un problème de surpression, au niveau de la distribution de l'eau potable, il propose de se regrouper afin de déposer une seule réclamation auprès de Suez. Mme Garanger Riverie indique qu'il existe aussi un autre problème avec cette société, qui a envoyé des lettres de rappel à certains administrés, alors que ces derniers n'avaient jamais reçu la facture.

Mr Leboucher redemande que les divers chiffres, soient notés dans le compte

administratif 2019.

Mr Brossard qui a étudié le contrat du City Stade, a informé Mr Lalande, que ce dernier était garanti, 5 ans, il a été achevé le 03/11/2016. Mr Lalande a donc contacté le commercial, afin d'obtenir un rendez-vous, pour constater les divers défauts. Il précise qu'il sera à l'avenir bon de faire un contrôle visuel, régulièrement.

La commission Vivre ensemble, va se réunir le mardi 7 juillet à 18h30 à la Mairie.

La commission Finance, va se réunir le lundi 6 juillet à 20h à la mairie, ainsi que le 13 juillet à 20h à la mairie.

#### Commissions CCALS

Économie Emploi Formation Insertion Mr Leboucher

Aménagement du territoire Urbanisme Mme Lelièvre et Mr Marek

Environnement Mr Lalande

Solidarité Actions sociales Mme Gauthier

Assainissement Mr Choynet

CLECT Mr Lalande

L'ordre du jour, étant épuisé, la séance est levée à 23h15.

Ainsi, ont délibéré, les membres présents.